

COMMENT UTILISER CE BON VACANCES ?

- **VACANCES des enfants avec les parents :**

- ▶▶ **prise en charge des frais d'hébergement des enfants uniquement** pour un **maximum de 14 nuitées** (locations, campings, hôtels, villages de vacances, centres familiaux...)
- ▶▶ Pour les enfants de plus 3 ans, la prise en charge du **séjour** doit avoir lieu **uniquement pendant les vacances scolaires.**
- ▶▶ **A.V.M.A.** (Association de Vacances de la Mutualité Agricole) : il est rappelé que la participation est strictement réservée aux familles séjournant en pension complète ou en demi-pension.

1 BON = 1 SEULE FORME de VACANCES = 1 SEUL SEJOUR

Modalités de règlement de l'aide :

- Le bon doit être complété par l'Organisme de vacances ou l'école et adressé à la MSA après la fin du séjour.
- La participation de la MSA sera versée :
 - ▶▶ soit directement à l'Organisme, s'il a déduit la participation MSA.
 - ▶▶ soit au bénéficiaire, s'il a réglé la totalité du séjour.
- Le bon a une validité annuelle, il doit être retourné avant le 30 juin de l'année N+1.

Pour toute information complémentaire sur les aides aux vacances et activités socio-éducatives

Contactez le Service Action Sanitaire et Sociale
tech.ass@charentes.msa.fr